



République Française
Département CHER
Mairie d'Herry

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 25 Septembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Herry s'est réuni à la salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de CHOULOT Etienne, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/09/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/09/2025.

Présents : M. de CHOULOT Etienne, Maire, Mme VERMEULEN Martine, M. HANRION Jonathan, M. EGROT Gérard, M. DE LEO Claudio, Mme EGROT Stéphanie, M. BERNARD Thierry, M. POUVESLE Philippe, Mme MARTIN Nadine, Mme LARAISE Nathalie, Mme MECHIN Myriam

Excusés ayant donné procuration : Mme de CHOULOT Bénédicte à M. DE LEO Claudio, M. LEBRETON Vincent à M. HANRION Jonathan, M. FEBBA Olivier à Mme MARTIN Nadine, Melle BONNIN Clara à M. de CHOULOT Etienne

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture de Bourges
Le :
Et
Publication ou
notification du :

A été nommé secrétaire : M. DE LEO Claudio

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801105-20260925-2026_09_010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026

2026_09_010 – Désignation du cabinet VERLIAT pour la coordination SPS des travaux du clocher

Vu le Code du travail, notamment les articles L. 4532-1 et suivants relatifs à la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de bâtiment ou de génie civil ;

Vu la délibération référence 2024_05_006 du 24 mai 2024 approuvant la programmation de la restauration du clocher ainsi que son plan de financement ;

Vu la délibération 2024_05_007 du 24 mai 2024 validant le contrat de maîtrise d'oeuvre de la restauration du clocher de l'église ;

Vu l'importance et la nature des travaux de rénovation du clocher de l'église (interventions en hauteur, montage d'échafaudages complexes, coactivité potentielle, risques de chute de hauteur, de heurt, ou présence éventuelle de matériaux amiantés/plomb) ;

Considérant l'obligation réglementaire de désigner un coordonnateur SPS dès lors que plus d'une entreprise intervient sur le chantier de bâtiment ou de génie civil ;

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la nécessité de nommer un coordonnateur SPS pour l'opération de rénovation du clocher de l'église.
- D'approuver le devis de l'entreprise SPS pour un montant :
- 1 904 HT
- D'autoriser le Maire à signer le marché correspondant à cette mission avec le prestataire retenu.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 30/09/2026

Le Maire

Etienne de CHOULOT



Secrétaire de séance

M. DE LEO Claudio

